

Avis 184 : Vision 2040

Par cet avis, les membres du CC SUD souhaitent prendre part à l'initiative de la « Vision 2040 » menée par la Commission Européenne, et rappeler les défis cruciaux auxquels nos parties-prenantes doivent et devront faire face afin de garantir la durabilité environnementale et socio-économique du secteur des pêches européennes. Le CC SUD propose en fin d'avis ses recommandations pour y répondre.

I. Défis actuels et futurs

1. Indépendance, compétitivité européenne et durabilité

Le contexte géopolitique actuel révèle l'importance d'une indépendance et d'une compétitivité du secteur des pêches européennes. A la fois pour maintenir un tissu socio-économique robuste mais aussi pour sa souveraineté et sa sécurité alimentaire. Le défi est de concilier compétitivité et durabilité. Pour cela, nous devons pouvoir compter sur une expertise scientifique robuste et innovante. L'Union européenne doit pouvoir s'appuyer sur ses instituts scientifiques pour défendre des positions exigeantes à l'international et notamment au sein des RFMOs. Le CC SUD s'accorde donc sur la nécessité de maintenir un financement des instituts scientifiques importants et du financement du transfert des innovations de la recherche à l'application sur les navires. Ceci nécessite également l'application d'un vrai processus de consultation avec les parties-prenantes pour profiter de leurs expériences et leurs connaissances.

Afin de garantir la compétitivité européenne, et dans la mesure où l'Union européenne promeut la durabilité des pêches dans les forums internationaux et qu'elle a des ambitions environnementales fortes pour ses pêcheurs, l'union européenne doit utiliser l'ensemble des outils disponibles y compris ceux assurant un cadre de concurrence réelle et équitable entre les produits européen et produits d'importation, notamment en assurant une transparence dans les négociations des traités commerciaux qu'elle promeut au titre du libre-échange mondial. L'Union Européenne doit également veiller à ce que les produits importés respectent les mêmes normes environnementales, sociales et de traçabilité que les produits capturés ou produits dans l'UE.

Concernant la planification maritime, les membres du CC SUD considèrent qu'une priorité doit être donnée aux activités productrices d'aliments pour la consommation humaine. Les membres du CC SUD suivent de près le développement de l'éolien en mer, des recherches minières et autres activités sous-marines qui par définition limite leur espace historique et s'inquiètent du manque de transparence de ces projets et du manque d'études indépendantes. Il est nécessaire d'évaluer correctement l'impact que les nouvelles activités auront sur les zones concernées.

2. Résilience face au changement climatique et à la dégradation des écosystèmes

Malgré les nombreuses mesures et plan de gestion en place, les professionnels, par leurs connaissances empiriques, tout comme les scientifiques observent des changements biologiques, de comportements et de répartition des espèces : évolutions imputables à divers phénomènes mais aussi et surtout au changement climatique. Pour rester pertinente, la gestion des pêches doit, selon les membres du CC SUD, évoluer vers un système plus adaptatif permettant de réduire la vulnérabilité au changement climatique. Des solutions communes doivent être élaborées, où l'expérience et les connaissances sont valorisées dans la gestion de la pêche, afin de trouver le juste équilibre entre les activités humaines et la santé des écosystèmes marins.

En effet les mesures actuelles ne répondent pas aux enjeux posés par le changement climatique. Les stocks se dégradent et/ou se déplacent alors même que les pêcheries sont soumises à de nombreuses contraintes réglementaires depuis plusieurs décennies : une anticipation est nécessaire pour éviter de futures crises et viser la durabilité des pêches et des écosystèmes sains.

Par ailleurs, la gestion des écosystèmes marins doit prendre en compte l'ensemble des activités humaines : Les membres du CC SUD signalent depuis de nombreuses années, l'impact non quantifié et non réglementé des activités terrigènes sur la qualité des eaux et donc la production halieutique. Le CC SUD souligne également l'impact des espèces invasives dans son avis 144. Finalement, des mesures fortes contre la pêche INN sont bien entendu nécessaire à la protection de la biodiversité. Il est urgent de mettre en place une surveillance et une gestion adéquates afin de faire face aux changements climatiques et d'amorcer véritablement une transition vers des activités qui ne contribuent ni à la dégradation des écosystèmes ni à l'accélération du changement climatique.

3. Renouvellement générationnel

Le secteur est déjà confronté à une pénurie généralisée de main-d'œuvre, quel que soit l'âge., son avenir du secteur dépendra donc de sa capacité à attirer des professionnels, quel que soit leur âge, en offrant des perspectives de vie dignes. Or, aucun secteur économique ne sera socialement attractif s'il n'est pas viable et rentable sur le plan économique et s'il ne bénéficie pas d'une sécurité juridique et d'une stabilité réglementaire.

Sans un cadre économique viable, sans mécanismes de valorisation efficaces et sans stabilité réglementaire, il n'y aura pas de renouvellement générationnel. Il y aura plutôt un vieillissement et un affaiblissement progressifs du secteur. La Politique Européenne doit donc permettre aux futurs professionnels de se projeter à long terme dans une activité économique durable socio-économiquement et environnementalement. Ceci doit passer par l'adoption de politiques stables, simplifiées, prévisibles et cohérentes, qui privilégie la justice, l'équité, la coopération et qui se fonde sur les droits de l'homme. Le secteur doit pouvoir avoir confiance en ses représentants institutionnels.

Par ailleurs, l'instabilité des revenus dans le secteur de la pêche est l'un des principaux facteurs qui poussent les travailleurs à quitter le secteur. Contrairement à de nombreux secteurs terrestres, l'activité de la pêche ne propose pas de garanties salariales minimales stables. Parallèlement, l'augmentation successive du salaire minimum national, bien que socialement compréhensible, ne se répercute pas automatiquement de manière positive sur la pêche. S'il n'y a pas d'augmentation réelle de la valeur commerciale du poisson et de la rentabilité des entreprises, il devient impossible de garantir de meilleures rémunérations de manière durable.

Il est de plus nécessaire de valoriser le rôle social des pêcheurs et d'améliorer la sécurité et le confort à bord ainsi que garantir un travail décent tout au long de la chaîne de valeur. Le CC SUD s'accorde sur la nécessité d'innover pour l'habitabilité des navires, et de lever les contraintes réglementaires qui les entravent. Il est nécessaire de privilégier les organisations, les pratiques et les équipements qui contribuent à l'emploi local dans les limites écologiques, tout en renforçant les partenariats, le travail en réseau et la coopération. Il convient également d'investir dans la formation et de repenser le système de formation du secteur.

4. Transition énergétique et stabilité

Le CC SUD identifie la transition énergétique du secteur des pêches comme une opportunité de croissance durable et de création d'emplois dans la filière notamment à terre, cependant celle-ci ne pourra se faire que dans le temps et sans une évolution des réglementations, une amélioration des connaissances et un soutien financier. La transition énergétique doit être réalisée de manière inclusive, en modernisant les navires et la chaîne de valeur, mais de manière à réduire leur empreinte carbone et en gardant toujours à l'esprit l'objectif de respecter les limites écosystémiques et la durabilité du secteur lui-même.

II. Recommandations

En conclusion les membres du CC SUD identifient les priorités suivantes pour garantir la durabilité environnementale et socio-économique du secteur des pêches européennes d'aujourd'hui, de 2040 et d'après :

Priorités scientifiques développement des connaissances

- Maintenir un financement des instituts scientifiques importants et du financement du transfert des innovations de la recherche à l'application sur les navires
- Maintenir un processus de consultation et d'écoute continue avec les parties-prenantes de la pêche afin de tirer parti de leurs connaissances empiriques.
- Maintenir/développer un effort de recherche important pour la compréhension de l'impact des paramètres physiques sur le comportement et la biologie des espèces.
- Intégrer les aspects climatiques dans les évaluations par l'utilisation d'indicateurs spécifiques permettant de mieux comprendre les changements globaux dans les écosystèmes.

Priorités politiques gestion des activités

- Prioritiser les activités productrices d'aliments dans le cadre de la planification maritime
- Prendre en compte l'ensemble des activités humaines la gestion des écosystèmes marins.
- Une révision de la robustesse des règles et mesures en place dans les eaux de son aire de compétence, face aux impacts identifiés liés au changement climatique
- L'utilisation de l'ensemble des outils disponibles pour assurer un cadre de concurrence réelle et équitable entre les produits européen et produits d'importation
- L'adoption de politiques stables, simplifiées, prévisibles et cohérentes et une coordination adéquate de la Commission européenne avec les États membres et les parties-prenantes.